



Association québécoise  
des organismes de  
coopération internationale

**Mémoire présenté dans le cadre de la  
*Consultation sur le futur plan d'action gouvernemental en  
matière d'action communautaire***

**Présenté par  
l'Association québécoise des organismes de coopération internationale**

4 décembre 2019

## PRÉSENTATION DE L'AQOCI

L'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), créée en 1976, regroupe 60 organismes de 13 régions du Québec qui œuvrent, à l'étranger et localement, pour un développement durable et humain. Elle a pour mission de promouvoir et soutenir le travail de ses membres ainsi que leurs initiatives de solidarité internationale. En s'appuyant sur la force de son réseau, l'AQOCI œuvre à l'éradication des causes de la pauvreté et à la construction d'un monde basé sur des principes de justice, d'inclusion, d'égalité et de respect des droits humains.

## INTRODUCTION

Ce mémoire s'inscrit dans le cadre de la consultation en vue de l'élaboration d'un nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. L'AQOCI appuie l'ensemble des propositions présentées dans le mémoire du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), dont l'AQOCI est membre. Les propositions de l'AQOCI sont donc en continuité avec celles du RQ-ACA. Ce mémoire souligne les particularités et besoins spécifiques des organismes de coopération et de solidarité internationales (OCI) dans la réalisation de leurs activités d'action communautaire (ACA) au Québec. Les propositions présentées émanent d'une consultation effectuée en mai 2019 auprès de 19 OCI membres de l'AQOCI qui sont financés par le Programme d'éducation à la citoyenneté mondiale (PECM).

## L'ACA ET LE TRAVAIL DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE AU QUÉBEC

La mise en œuvre de l'action communautaire autonome (ACA) par les organismes de solidarité et de coopération internationales (OCI) se fait par le biais de l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM)<sup>1</sup>. L'éducation et la sensibilisation sont partie intégrante de la mission des OCI et de l'AQOCI qui relèvent le défi de l'éducation et de l'engagement du public québécois à la solidarité internationale afin d'associer une population de plus en plus large et diversifiée à une véritable solidarité de peuple à peuple. L'éducation à la citoyenneté mondiale est une composante essentielle de la solidarité internationale. Elle suppose que toutes les populations soient conscientes des inégalités et qu'elles se mobilisent pour la construction d'un monde plus juste et égalitaire.

Consultés en 2017 afin de définir une planification stratégique pour l'AQOCI, les membres ont affirmé une nouvelle vision stratégique : « **Ensemble, les voix sont plus fortes pour la défense et la promotion des droits des femmes, des droits humains, de la paix et de l'environnement** ». L'ECM a alors été identifié comme l'un des pivots du plan stratégique quinquennal 2018-2023 afin de concrétiser cette vision. Approche transversale, elle est désormais partie intégrante de l'ensemble de nos pratiques. Elle oriente tant nos programmations annuelles — qui incluent toutes nos activités de sensibilisation et d'engagement du public — que notre offre de formations et nos activités de plaidoyer. Elle n'est pas seulement présente dans les activités spécifiquement « dites » éducatives, mais également à travers les activités de plaidoyer, de solidarité et de coopération.

---

<sup>1</sup> Voir la définition dans l'encadré à la page 2.

En 2019, suite à une démarche de coconstruction d'une vision et d'une définition communes de l'éducation à la citoyenneté mondiale, l'AQOCI s'est doté d'un **Cadre de référence en ECM** (voir <https://www.aqoci.qc.ca/?cadre-de-reference>) et une bibliothèque virtuelle sur le sujet a également été créée (voir <https://www.aqoci.qc.ca/?-bibliotheque-virtuelle->).

#### ***L'éducation à la citoyenneté mondiale : définition de l'AQOCI***

« L'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) est une réponse à l'urgence d'agir face aux enjeux locaux et globaux. Elle se fonde sur la reconnaissance de l'autodétermination et de l'interdépendance des peuples et de leur interaction avec le vivant; l'engagement individuel et collectif pour la défense des droits des femmes, des droits humains et envers l'environnement; et sur l'affirmation que nous sommes toutes et tous responsables du monde. L'ECM permet de comprendre les causes structurelles des rapports de pouvoir qui créent des injustices et des inégalités. C'est un ensemble de pratiques qui promeut l'acquisition de connaissances, la prise de conscience et la solidarité et qui vise une transformation sociale positive. Elle privilégie l'action en réciprocité avec les personnes et les communautés dans une perspective de coconstruction de savoir-être et de pouvoirs d'agir. Par l'engagement, la sensibilisation, la mobilisation, le plaidoyer et le partage d'expériences, les personnes apprenantes deviennent des actrices de changement pour l'édification d'un monde égalitaire, juste, équitable, inclusif, durable, solidaire et pacifique. »<sup>2</sup>

## **LE PROGRAMME D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ MONDIALE**

Les OCI sont des organismes communautaires autonomes, ayant une base et un enracinement au Québec, qui réalisent des activités significatives pour soutenir des projets avec des organismes partenaires dans les pays du Sud (par exemple : soutien financier, technique, matériel ou l'appui par le biais de volontaires (coopérant-e-s, stagiaires ou bénévoles) et des activités d'éducation à la citoyenneté mondiale. Le financement des OCI pour leur travail d'ECM se fait dans le cadre du Programme d'éducation à la citoyenneté mondiale (PECM). Ce programme est cogéré par l'AQOCI et l'équipe de la Direction de la francophonie et de la solidarité internationale du Ministère des Relations internationales et la francophonie (MRIF) et il permet aux organismes de réaliser de nombreuses activités.

Le PECM s'inscrit en droite ligne avec la *Politique gouvernementale en action communautaire*, laquelle vise à valoriser, soutenir et consolider l'action communautaire autonome. Elle reconnaît, entre autres, le rôle des organismes communautaires, dont les OCI font partie, dans le développement social et économique du Québec, et ce, tout en appuyant leur autonomie et leur pouvoir d'initiative. Le programme inclut ainsi plusieurs principes énoncés dans cette politique, notamment le soutien financier pluriannuel dans le cadre de l'appui à la mission globale. Le PECM est complémentaire aux programmes de solidarité internationale déjà existants, soit Québec sans frontières (QSF) et le Programme québécois de développement international (PQDI). Il favorise

---

<sup>2</sup> Cette définition a été adoptée lors de l'assemblée générale spéciale de l'AQOCI le 22 février 2019.

une action cohérente dans ce domaine et renforce le rayonnement international des actions du Gouvernement du Québec en solidarité internationale.<sup>3</sup>

L'enveloppe totale du PECM totalise 625 000 \$ par année. Il est divisé en deux volets : le volet I (531 962 \$) soutient la mission globale des OCI et le volet II (92 695 \$<sup>4</sup>) soutient des projets ponctuels. Tout comme les autres programmes soumis à la Politique gouvernementale en action communautaire, les OCI recevant du financement par le PECM doivent notamment répondre aux huit critères de l'action communautaire autonome. Soulignons que deux journées de concertation entre les organismes financés, organisées chaque année, permettent de s'assurer, notamment, de la cohérence du programme.

L'ECM privilégie l'action en réciprocité avec les personnes et les communautés dans une perspective de coconstruction de savoir-être et de pouvoirs d'agir. Concrètement, le PECM permet de **dynamiser des actions de solidarité internationales dans les régions, de renforcer l'implication des jeunes, de soutenir la vie communautaire, d'encourager le bénévolat et l'implication citoyenne ainsi que la formation de partenariats.**

## LE PECM À L'ŒUVRE

Voici un portrait de quelques-unes des retombées du PECM, basé sur les chiffres des activités des 14 organismes soutenus par le volet I du programme (appui à la mission globale) pour l'année 2017-2018 :

- ⇒ 1 683 activités réalisées, dont 72 % à l'extérieur de Montréal
- ⇒ 404 916 personnes touchées par les activités
- ⇒ 29 emplois ont été créés ou maintenus
- ⇒ 500 bénévoles ont été impliqués dans des activités d'ECM
- ⇒ 305 partenariats locaux ont été créés ou maintenus
- ⇒ Les OCI soutenus ont fait partie de 56 réseaux communautaires
- ⇒ Les enjeux traités incluent la pauvreté, la migration, la paix, les systèmes économiques, les catastrophes naturelles, les femmes, les peuples autochtones, l'intersectionnalité, le travail des enfants, les relations interculturelles, les modèles de développement, l'extractivisme, le mariage précoce, la transition écologique, les inégalités, la traite des humains et l'esclavagisme, l'égalité des sexes, les habitudes de vie, le microcrédit, la colonisation/néocolonialisme, l'appartenance à l'humanité, le commerce équitable, le racisme, les changements climatiques et l'environnement, la consommation responsable, les droits de la personne, la participation citoyenne, la culture, la santé maternelle, la souveraineté alimentaire

Les activités d'ECM réalisées par les OCI sont très appréciées par les partenaires québécois issus de divers milieux et situés dans de nombreuses régions. En août 2019, un questionnaire a été envoyé aux partenaires des OCI pour évaluer les activités d'ECM au Québec. Les partenaires ont répondu en grand nombre. Sur les 109 personnes ayant répondu au sondage, 61 % proviennent du milieu de l'éducation (écoles, cégeps, universités), 25 % du milieu communautaire/groupes de

---

<sup>3</sup> Informations tirées du Cadre normatif du Programme d'éducation à la citoyenneté mondiale (PECM) <https://www.mrif.gouv.qc.ca/content/Documents/fr/Cadre-Normatif-PECM2017.pdf>

<sup>4</sup> Ce montant est la moyenne des montants attribués au volet II du PECM durant les trois dernières années (89 680 \$ en 2017-2018, 90 000 \$ en 2018-2019 et 98 405 \$ en 2019-2020).

femmes, 7 % du milieu syndical. Les personnes répondantes ont indiqué qu'elles reçoivent les activités de l'OCI ou qu'elles les incluent dans leurs programmations (64 %), qu'elles font circuler l'information auprès de leurs membres (60 %), qu'elles coorganisent des activités avec les OCI (45 %), qu'elles assistent à leurs activités (45 %) ou qu'elles ont établi un partenariat officiel avec eux (33 %). Quatre-vingt-seize pour cent (96 %) des personnes répondantes affirment que les activités d'ECM réalisées par les OCI ont augmenté leur compréhension des enjeux mondiaux depuis qu'ils participent ou collaborent aux activités des OCI. La qualité et la pertinence des moyens pédagogiques et des outils produits lors des activités des OCI (outils de sensibilisation, présentations, matériel distribué) sont également soulignées par les partenaires. Enfin l'ensemble des personnes répondantes affirment que, grâce au travail des OCI (activités, événements, campagnes, etc.), davantage de personnes du milieu ont acquis ou renforcé leurs connaissances ou compétences et renforcé leurs valeurs associées à la citoyenneté mondiale.

Voici, à titre d'exemple, certains changements observés par les partenaires dans leurs milieux (école, cégep, quartier, région) à la suite de l'ECM réalisé par des OCI : un plus grand engagement de la part des jeunes, des impacts sur le projet éducatif des écoles (inclusion de volets d'éducation internationale et de respect de l'environnement), des prises de conscience de similarités entre nos problématiques et celles des pays du Sud, une plus grande sensibilité envers les inégalités et les différences, la diminution des préjugés, l'augmentation de l'ouverture d'esprit...

Afin d'illustrer les différents types de projets inspirants qui ont été réalisés en 2017-2018 dans le cadre du volet II du PECM, en voici trois exemples :

- ⇒ « **Cuisines collectives intergénérationnelles et solidaires** » est le nom du projet du Centre de solidarité internationale Saguenay–Lac-Saint-Jean qui a abordé diverses thématiques en profondeur durant la réalisation de rencontres de cuisines collectives qui étaient suivies d'ateliers pédagogiques interactifs. Les inégalités entre les peuples, les objectifs de développement durable (ODD), les inégalités entre les femmes et les hommes, les inégalités entre générations, l'enjeu de l'accès à l'éducation et l'enjeu des personnes réfugiées climatiques et de guerre sont parmi les thèmes abordés.

Les activités de cuisines collectives, regroupant des jeunes du secondaire et des personnes âgées, se sont déroulées en collaboration avec le café communautaire l'Accès, projet d'économie sociale de défense des droits des personnes assistées sociales et à faible revenu à Alma. Ce projet a abouti à la réalisation du livre *Recettes pour un monde plus solidaire*.

- ⇒ Dans la région de Lanaudière, « **Il était une fois... un Nouveau Monde** » est le titre du projet réalisé par le Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière (CREDIL) conjointement avec Tous les enfants de l'autre monde (TEAM). Il s'agit d'une initiative de création, de lancement et de distribution d'un livre de contes pour enfants.

Le livre est composé de trois contes abordant les enjeux suivants : la diversité culturelle (une des histoires véhicule le message du vivre ensemble et l'ouverture sur le monde), la valorisation des peuples du Sud (une des histoires met en scène une communauté du Sud avec un accent sur la réalité des enfants de la rue) et la réalité autochtone (une des

histoires met en scène des personnages autochtones en valorisant l'héritage culturel des communautés des Premières Nations).

- ⇒ L'Aide internationale à l'enfance (l'AMIE) a réalisé le projet « **Les jardins solidaires pour la sécurité alimentaire** » à Québec en partenariat avec une maison d'hébergement pour les jeunes de 18 à 30 ans en intégration/réinsertion sociale. En plus de la mise en place d'un jardin communautaire et d'ateliers pratiques sur l'agriculture durable, des activités de sensibilisation ont été organisées.

Diverses activités éducatives se sont déroulées pour promouvoir la consommation et la production responsables, Objectif 12 des objectifs de développement durable (ODD), telle une soirée-conférence grand public sur la nutrition et la sécurité alimentaire ici et ailleurs (en prenant notamment des exemples du Rwanda) et un kiosque lors d'une fête des semences.

## L'AQOCI ET L'ECM

Il importe de noter qu'en plus du travail d'éducation à la citoyenneté mondiale effectué par les OCI membres, l'AQOCI, en tant qu'association, fait aussi de l'ECM. L'AQOCI est par ailleurs soutenue par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), entre autres pour ses actions d'ECM. Le MRIF appuie la mission de l'AQOCI par le biais d'une convention-cadre triennale. En plus de la mission globale de l'AQOCI (concertations, mobilisations, etc.), deux programmes particuliers sont soutenus par le MRIF.

Chaque automne depuis 1996, l'AQOCI organise les **Journées québécoises de la solidarité internationale (JQSI)**, un rendez-vous annuel où le public québécois est invité à participer à de nombreuses activités qui lui permettent de s'informer sur les enjeux actuels de la solidarité internationale. Au cours des 10 jours que dure l'événement, l'AQOCI et ses membres organisent dans plusieurs régions du Québec des conférences, débats publics, projections de documentaires, activités culturelles, animations jeunesse, et plus encore. C'est l'occasion pour toutes et tous de mieux comprendre les problématiques internationales, de prendre connaissance du travail et de l'engagement des OCI québécois, ainsi que de découvrir des moyens concrets d'agir et de s'impliquer pour construire un monde d'égalité et de justice.

Le deuxième programme, **Québec sans frontières (QSF)**, est un programme de solidarité internationale qui contribue aux efforts de développement durable des collectivités des pays de la Francophonie (Afrique, Asie-Pacifique et Moyen-Orient), de l'Amérique latine et des Antilles. Il permet à des Québécoises et Québécois de 18 à 35 ans provenant de toutes les régions du Québec, de même qu'à des jeunes des pays partenaires de contribuer à la réalisation de projets concrets menés par des OCI et leurs partenaires locaux. Le programme QSF est coordonné par le MRIF et l'AQOCI agit à titre de partenaire privilégié du MRIF et de cogestionnaire pour la mise en œuvre du programme<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> Description sur le site web de Québec sans frontières : <http://www.quebecsansfrontieres.com/>

## **QUELQUES PROPOSITIONS COMMUNES POUR LE FUTUR PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL**

Comme mentionné déjà, l'AQOCI appuie l'ensemble des propositions présentées dans le mémoire du RQ-ACA. Soulignons ici quelques propositions clés prioritaires :

### **Consolidation et développement de l'ACA**

1. Augmenter le financement à la mission globale de 460 M\$.
2. Indexer le financement à la mission globale de tous les organismes selon la hausse des coûts de fonctionnement.
3. Accréditer<sup>6</sup> et financer en continu des organismes en attente d'un premier financement

### **Cohérence de l'intervention gouvernementale**

1. Le respect de l'autonomie des organismes d'action communautaire autonome.
2. Rendre prescriptive la Politique de reconnaissance de l'action communautaire afin qu'elle soit appliquée dans l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux ainsi que dans les municipalités (par une loi-cadre ou autre).
3. Dans un objectif d'harmonisation des pratiques administratives et de cohérence gouvernementale, réviser le cadre de référence en matière d'action communautaire et arrimer les programmes en conséquence.

### **Valorisation et promotion de l'ACA**

1. Reconnaître, valoriser et promouvoir la mission de transformation sociale, l'éducation populaire autonome, défense collective des droits ainsi que l'action collective et citoyenne.
2. Reconnaître, valoriser et promouvoir les expertises du milieu de l'action communautaire autonome
3. Reconnaître et promouvoir la Semaine nationale de l'ACA et contribuer à son financement

## **AUGMENTATION NÉCESSAIRE DU SOUTIEN DE L'ECM**

Plus spécifiquement, pour l'AQOCI et les OCI membres, notre objectif principal est la consolidation financière des organismes de notre réseau, et nos propositions spécifiques vont donc en ce sens. Le sous-financement de l'ECM en général (le PECM est le seul programme qui soutient le travail d'ECM des OCI) fragilise les organismes. Plusieurs OCI se trouvent en mode survie. Le manque de soutien financier, particulièrement à la mission, et le financement par projets à court terme les placent dans un contexte d'instabilité et rendent difficile à la fois la consolidation des organismes (surtout les petits et moyens organismes) et la capacité de développement de perspectives à long terme.

---

<sup>6</sup> Dans ce document, le terme « accréditer » signifie qu'un ministère reconnaît qu'un organisme répond aux critères d'un programme et qu'il se retrouve sur une liste d'attente pour un premier financement. Notez que des termes différents sont utilisés dans différents ministères pour désigner cette situation : « admettre un organisme », « reconnaître un organisme » etc. Notez également que le terme « accréditer » signifie, dans certains ministères, que les organismes ont obtenu un premier financement.

L'enveloppe actuelle de 625 000 \$ pour le PECM est nettement insuffisante pour les besoins des organismes. L'impact et le rayonnement du travail d'ECM des OCI sont importants. Les OCI font un travail extraordinaire et ils le font de façon très efficace et efficiente. De plus, rappelons que les sommes allouées pour le travail d'ECM permettent la création et le maintien d'emplois, notamment en région, le développement du bénévolat ainsi que la réalisation d'activités importantes, entre autres auprès des jeunes.

Le montant de financement accordé dans le cadre du PECM ne répond pas aux besoins réels des OCI. De plus, il se trouve nettement en dessous du niveau de financement accordé aux autres organismes soutenus pour leur travail en action communautaire autonome (ACA). Afin de procéder au calcul des montants de financement nécessaires pour soutenir le travail d'ECM des OCI à la hauteur des besoins, nous avons pris l'exemple des organismes de défense collective des droits (DCD) qui sont financés par le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome du Secrétariat à l'action communautaire autonome aux initiatives sociales (SACAIS). Nous utilisons donc les seuils planchers présentés dans le document du RQ-ACA<sup>7</sup> ainsi que les explications des seuils planchers qui se trouvent dans la *Politique gouvernementale. L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*<sup>8</sup>. La Politique fait expressément référence au terme « seuil plancher » lorsqu'il est question des coûts admissibles au financement de la mission globale des organismes d'action communautaire autonome :

« Les montants forfaitaires accordés en vertu du soutien financier à l'action communautaire autonome contribuent ainsi à couvrir un **seuil plancher** constituant une participation significative aux coûts admissibles relativement aux frais généraux et aux frais liés à l'accomplissement de la mission sociale (p. 28) [c'est nous qui soulignons] ».

Pour le RQ-ACA, l'expression « seuil plancher » correspond à un montant minimum de soutien gouvernemental, déterminé selon les besoins exprimés par les groupes et pouvant être rehaussé en fonction des différentes variables. Voici le tableau de calcul des seuils planchers présentés dans le document de référence du RQ-ACA<sup>9</sup> (p.14).

---

<sup>7</sup> RQ-ACA, *Les besoins en financement gouvernemental des organismes et regroupements en action communautaire autonome : Document de référence sur les seuils planchers*, février 2018.

<sup>8</sup> Gouvernement du Québec, septembre 2001

<sup>9</sup> RQ-ACA, *Les besoins en financement gouvernemental des organismes et regroupements en action communautaire autonome : Document de référence sur les seuils planchers*, février 2018.



## Seuils planchers pour les organismes

Types d'organisme	Phases de croissance	2003 Base des montants minimaux	2017 Montants ajustés à l'indexation <sup>(10)</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil, écoute, éducation et orientation</li> <li>• Défense collective des droits (DCD)</li> <li>• Aide, entraide ou dépannage</li> </ul>	1er financement	75 000 \$	92 809 \$
	Consolidation	100 000 \$	123 745 \$
	Développement	125 000 \$	154 681 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien aux milieux de vie</li> </ul>	1er financement	90 000 \$	111 370 \$
	Consolidation	120 000 \$	148 494 \$
	Développement	150 000 \$	185 617 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maisons d'hébergement <sup>(11)</sup></li> </ul>	1er financement	240 000 \$	296 988 \$
	Consolidation	320 000 \$	395 983 \$
	Développement	400 000 \$	494 979 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres problématiques aiguës <sup>(12)</sup></li> </ul>	1er financement	150 000 \$	185 617 \$
	Consolidation	200 000 \$	247 490 \$
	Développement	250 000 \$	309 362 \$

Actuellement, les quatorze OCI financés à la mission par le volet I du PECM reçoivent entre 17 000 \$ et 45 000 \$ par année, ce qui est clairement en deçà du seuil plancher que d'autres organismes d'ACA reçoivent. Étant donné que ces OCI sont déjà financés depuis des années, nous considérons qu'ils se trouvent à la phase de croissance « développement » et devraient donc recevoir plutôt 154 681 \$ annuellement (montant ajusté de 2017). De plus, la poursuite d'un financement pluriannuel à la mission est impérative pour la stabilité des OCI et à l'instar du RQ-ACA, nous demandons que ce financement soit renouvelé plutôt aux quatre ans, et indexé annuellement au coût de la vie à partir de 2018.

En plus de l'augmentation substantielle des sommes attribuées aux OCI qui sont déjà financés dans le cadre du volet I du PECM, afin d'atteindre un niveau similaire aux autres groupes en ACA, il est important d'augmenter le nombre d'OCI soutenus. En effet, il y a un taux de refus de 40 % pour le volet I et il y a neuf OCI qui répondent aux critères actuels du volet I du PECM qui n'ont pas reçu un financement. Nous demandons donc qu'ils soient financés à un montant équivalent à la phase de croissance « 1<sup>er</sup> financement » et reçoivent 92 809 \$ annuellement (montant ajusté de 2017).

Quant au volet II du PECM, qui appuie des projets ponctuels, il s'agit d'un financement important qui permet l'innovation et l'expérimentation de nouvelles activités spécifiques sur le terrain ainsi

<sup>10</sup> Les montants ont été ajustés en fonction des variations suivantes : 2004 (2,0 %), 2005 (2,3 %), 2006 (1,7 %), 2007 (1,6 %), 2008 (2,1 %), 2009 (0,6 %), 2010 (1,2 %), 2011 (3,0 %), 2012 (2,1 %), 2013 (0,7 %), 2014 (1,4 %), 2015 (1,1 %), 2016 (0,7 %), 2017 (1,0 %). Source pour les calculs de l'indexation : Statistique Canada, Indice des prix à la consommation par province (Québec), indice d'ensemble (variation), <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/econ09f-fra.htm>, dernière modification : 26 janvier 2018.

<sup>11</sup> Hébergement = 9 lits. Ajouter 15 000 \$ par lit additionnel.

<sup>12</sup> À condition que les montants soient justifiés.

que la construction de partenariats. Le montant actuel accordé aux projets (en moyenne de 17 800 \$) est insuffisant pour la réalisation de projets novateurs d'ampleur. De plus, le programme actuel ne comble pas les besoins des OCI, comme l'indique le taux de refus de 50 %. Nous demandons donc une augmentation du montant accordé à chaque projet (doublant le montant moyen accordé actuellement, l'amenant à 35 600 \$ par projet par année) ainsi que le financement de 5 nouveaux projets par année.

En résumé, voici un tableau présentant le financement nécessaire pour le soutien à la mission (volet I du PECM), autant pour les OCI financés actuellement que pour ceux en attente de financement, ainsi que le financement nécessaire pour le soutien aux projets ponctuels (volet II du PECM). **Le montant total demandé par année pour l'enveloppe du PECM s'élève à 3 356 815 \$, sur une base pluriannuelle renouvelée aux quatre ans et indexée annuellement au coût de la vie (à partir de 2018).**

#### Besoins des OCI pour leur travail en ECM

Et/	Financement actuel	Financement nécessaire par OCI	Financement nécessaire par projet	Financement total nécessaire
<b>Volet I (financement à la mission)</b>				
14 OCI déjà financés à la mission	Entre 17 000 \$ et 45 000 \$ par année	154 681 \$ <sup>13</sup>		2 165 534 \$
9 OCI en attente de financement, répondant aux critères actuels du PECM	0 \$	92 809 \$ <sup>14</sup>		835 281 \$
<b>Volet II (projets)</b>				
5 projets financés actuellement	Moyenne de 17 800 \$ par projet		35 600 \$	178 000 \$
5 nouveaux projets financés par année			35 600 \$	178 000 \$
<b>Montant total demandé par année <sup>15</sup>:</b>				<b>3 356 815 \$</b>

<sup>13</sup> Basé sur les seuils planchers pour les groupes de défense collective de droits à la phase de croissance « développement »

<sup>14</sup> Basé sur les seuils planchers pour les groupes de défense collective de droits à la phase de croissance « 1<sup>er</sup> financement »

<sup>15</sup> Sur une base pluriannuelle (sur 4 ans), avec une indexation annuelle au coût de la vie, à partir de 2018.

## CONCLUSION

Nous remercions le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie, M. Jean Boulet, pour cette consultation en vue de l'élaboration d'un nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. Nous nous réjouissons du fait que cet exercice vise à « assurer une plus grande reconnaissance et un meilleur soutien de l'action communautaire »<sup>16</sup>. Vous pourrez compter sur l'appui, l'expertise et la détermination de l'AQOCI et de ses membres dans les suites de cette démarche. Nous espérons que le prochain plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire reconnaîtra l'apport des organismes de coopération et de solidarité internationales en éducation à la citoyenneté mondiale et y accordera un soutien à la hauteur de leurs contributions.

---

<sup>16</sup> « *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire - Le ministre Jean Boulet lance les consultations* », Communiqué de presse émis par le Cabinet du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale le 29 mai 2019. <https://www.newswire.ca/news-releases/plan-d-action-gouvernemental-en-matiere-d-action-communautaire-le-ministre-jean-boulet-lance-les-consultations-831151828.html>